

## Compte-Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 17 Mars 2011



L'an deux mille onze, le Jeudi 17 Mars à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 10 Mars 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques DUCROCQ, Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, PETITPREZ Marc, LEPORCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, VANHUFFEL André, TIMMERMAN Guillaume, MAUROIS Sébastien, BOULANGE Virginie, LAFAGES Thérèse, BOULAIS Denise, CECCHY Hugues, DELANNOY Annie, FONTAINE Christophe, LEMAHIEU Robert, MAZINGARBE Jean-Claude, ORGAERT Henri, ROUZE Marie-Louise, VILAIN Carmen, WYTS Xavier.

Ayant donné pouvoir : EDME Jacques à LEPORCQ Jacques ; RYCKEBUSCH Monique à DELANNOY Annie ; TOURNON Marie-José à BOULAIS Denise.

Secrétaire de séance : MAUROIS Sébastien

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande aux conseillers d'approuver le Compte-Rendu de la séance du 6 janvier 2011. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### Compte administratif 2010

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et laisse la parole à Monsieur PETITPREZ, 1er Adjoint. Le compte administratif, par 21 voix et une abstention (M. DUCROCQ) est adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		740 848,37	762 183,66		762 183,66	740 848,37
Opérations de l'exercice	1 457 940,44	1 988 184,71	947 992,18	1 066 371,12	2 405 932,62	3 054 555,83
TOTAUX	1 457 940,44	2 729 033,08	1 710 175,84	1 066 371,12	3 168 116,28	3 795 404,20
Résultats de clôture		1 271 092,64	643 804,72			627 287,92
Restes à Réaliser			322 450,00	83 837,18	322 450,00	83 837,18
TOTAUX CUMULES		1 271 092,64	966 254,72	83 837,18	322 450,00	711 125,10
RESULTATS DEFINITIFS		1 271 092,64	882 417,54			388 675,10

### Compte de gestion 2010

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectives du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Affectation des résultats 2010**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats 2010. Le compte administratif 2010 fait apparaître les résultats suivants :

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2010	+ 118 378.94 €
Résultats antérieurs (investissement n-1)	- 762 183.66 €
Résultats de clôture de l'exercice 2010	- 643 804.72 €

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2010	+ 530 244.27 €
Résultats antérieurs (report à nouveau n-1)	+ 740 848.37 €
Résultats de clôture de l'exercice 2010	+ 1 271 092.64 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE + 627 287.92 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif. Compte tenu des restes à réaliser :

Résultat cumulé d'investissement	- 643 804.72 €
Restes à réaliser en recettes	+ 83 837.18 €
Restes à réaliser en dépenses	- 322 450.00 €
Résultat définitif	- 882 417.54 €

Le résultat définitif de clôture de la section d'investissement est déficitaire de - 882 417.54 €

De couvrir le besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068  
« Excédent de fonctionnement capitalisé de 882 417.54 € au budget primitif 2011 ».

D'affecter à la section de fonctionnement	
Résultats cumulés « FONCTIONNEMENT »	+ 1 271 092.64 €
Besoin de financement « INVESTISSEMENT »	- 882 417.54 €
En report à nouveau excédentaire au budget primitif 2011 ligne budgétaire 002	+ 388 675.10 €

### **Budget primitif 2011**

Monsieur le Maire présente le budget, section de fonctionnement et d'investissement. Il précise que ce budget a été préparé par les membres du Bureau Municipal avec l'aide de Monsieur ORGAERT, puis validé par la commission finances.

Le budget primitif s'équilibre à 2 303 255,10 € en section de fonctionnement et à 2 120 384,64 € en section d'investissement, soit un total de 4 423 639,74 €.

Rappelant que cette question avait été évoquée en Commission Finances, Monsieur LEMAHIEU a sollicité Monsieur le Maire au sujet de la Ferme du Tilleul et d'une éventuelle étude à son sujet.

Monsieur DUCROCQ lui a répondu que les conseillers municipaux s'étaient déjà prononcés à ce sujet dans une réunion privée et que 20 conseillers sur 22 étaient contre. Lié par ce vote, il n'a pas souhaité inscrire de crédits sur ce projet.

Monsieur MAZINGARBE a ajouté qu'il ne fallait pas négliger le coût financier.

### **Taux d'imposition des 3 taxes directes locales**

Vu l'avis de la commission Finances et après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition de 2011 de la taxe d'habitation et des taxes foncières:

- taxe d'habitation :	18.98 %
- taxe foncière (bâti) :	14.50 %
- taxe foncière (non bâti) :	40.91 %

### **Subventions 2011**

Monsieur GORRILLOT prend la parole pour présenter la politique municipale vis-à-vis des associations. Il précise que la commune les soutient par le versement de ces subventions annuelles, mais également en mettant à leur disposition des locaux entretenus et aux normes.

Il précise également que la Compagnie du Zozo et le club de Badminton n'ont pas encore fourni tous les documents. Par conséquent, ils ne sont pas concernés par cette délibération. S'ils les transmettent prochainement, le Conseil se prononcera lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal fixe comme suit le montant des subventions diverses attribuées au titre de 2011 :

<b>Associations Sainghinoises</b>	<b>Subvention</b>
<b><u>Associations sportives</u></b>	<b><u>10 500,00</u></b>
Club de Gymnastique "La Jeanne d'arc"	2 000,00
Basket club	1 500,00
Judo club Sainghinois	2 750,00
Football club Sainghinois	1 000,00
Club de danse Sainghinois	1 500,00
Gymnastique volontaire	900,00
Taekwondo	400,00
Futsal	300,00
Tennis Club	150,00
<b><u>Associations scolaires ou péri-scolaires</u></b>	<b><u>2 400,00</u></b>
A.P.E Saint Exupéry et La fontaine	850,00
A.P.E.L St Joseph	850,00
Amicale Pasteur	700,00
<b><u>Associations culturelles et sociales</u></b>	<b><u>1 465,00</u></b>
Chorale de l'amitié	165,00
La Traite des Planches	125,00
Qi Qong	125,00
Les pêcheurs du Mélantois	150,00
Fond club du Mélantois	150,00
Papiers Couleurs	250,00
7 Lieux	500,00
<b><u>Association caritatives</u></b>	<b><u>280,00</u></b>
UNC	140,00
Prisonniers de guerre	140,00
<b>Total</b>	<b>14 645,00</b>

<b>Autres Subventions</b>	<b>Montant</b>
Ecole et famille	65 000,00
Activités culturelles Saint Exupéry	600,00

Activités culturelles La Fontaine	600 ,00
<b>Total</b>	<b>66 200,00</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>80 845,00</b>
----------------------	------------------

Monsieur LEMAHIEU propose le vote d'un don pour aider la population japonaise qui a subi le tremblement de terre. Monsieur le Maire répond que le Conseil Municipal donnera une subvention exceptionnelle si une association en fait la demande.

#### **Vote d'une subvention à la Bibliothèque**

Le Conseil Municipal, par 21 voix et une abstention (Mme LAFAGES), FIXE le montant de la subvention attribuée à la Bibliothèque au titre de 2011 à 1 400,00 €.

#### **Vote d'une subvention à la Société Historique**

Le Conseil Municipal, par 20 voix et une abstention (Mme DELANNOY), FIXE le montant de la subvention attribuée à la Société Historique au titre de 2011 à 690,00 €.

#### **Vote d'une subvention au Club des aînés « *Présence et Amitié* »**

Le Conseil Municipal, par 20 voix et une abstention (Mme DELANNOY), FIXE le montant de la subvention attribuée au Club des Aînés « *Présence et Amitié* » au titre de 2011 à 1 450,00 €.

#### **Subvention classe de découverte 2010-2011**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la subvention à 6 000,00 € (six mille euros) pour 2 classes participant à la « classe de découverte » de l'école primaire Saint Exupéry et des classes primaires de l'école privée Saint Joseph. Chaque « classe de découverte » comprendra un maximum de deux classes par école.

La dépense sera mandatée à réception des factures correspondantes aux frais de séjour et de transport de la classe de découverte.

#### **Indemnité gardiennage église 2011**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le gardiennage de l'église communale est assuré par Monsieur Jean WYTS et demande de délibérer sur l'indemnité de gardiennage pour l'église communale pour l'année 2011. Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue l'indemnité allouée pour le gardiennage de l'église communale d'un montant de 474.22 € (quatre cent soixante quatorze euros et vingt deux centimes) à Monsieur Jean WYTS.

### **Contrat Enfance Jeunesse de la CAF : prise en charge des frais de formation BAFA-BAFD**

Vu le Contrat Enfance et Jeunesse de la CAF, qui prévoit la prise en charge par la Commune de formations BAFA (Base ou Approfondissement ou Perfectionnement) et de formations BAFD, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de prendre en charge, à compter de 2011, 50% des frais de formation, en fonction des tarifs proposés par l'UFCV et dans la limite de 2 000,00 € par an.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, ligne 6042.

### **Concours façades fleuries**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les prix suivants :

#### **Façades fleuries, maisons avec jardinet, maisons avec espace vert et spécial**

<b><u>Béguinage</u></b>	<b>2011</b>
* 1 <sup>er</sup> prix	34,50 €
* 2 <sup>ème</sup> prix	29,50 €
* 3 <sup>ème</sup> prix	25,00 €
* 4 <sup>ème</sup> prix	19,50 €
* 5 <sup>ème</sup> au 15 <sup>ème</sup> prix	15,50 €

### **Concours façades en fête**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les prix suivants :

<b><u>Maisons- Maisons avec jardins- commerces</u></b>	<b>2011</b>
1 <sup>er</sup> prix :	34,50 €
2 <sup>ème</sup> prix :	29,50 €
3 <sup>ème</sup> prix :	25,00 €
4 <sup>ème</sup> prix :	19,50 €
5 <sup>ème</sup> au 15 <sup>ème</sup> prix :	15,50 €

### **Repas à domicile**

Monsieur PETITPREZ demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs des repas livrés à domicile. Vu la délibération du 9 Mars 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le tarif suivant pour les repas livrés à domicile, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2011 :  
5, 00 €/ Repas.

Monsieur DUCROCQ propose qu'un règlement communal relatif au portage des repas à domicile soit édicté et soumis aux conseillers afin de préciser les bénéficiaires et le fonctionnement de ce service très apprécié des sainghinois.

### **Colis des aînés**

Après avoir entendu l'intervention de M. PETITPREZ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme la remise d'un colis aux personnes ayant 70 ans sur l'année
- fixe ces colis au nombre de trois par an.
  - 1) Ducasse de mai
  - 2) Ducasse de septembre
  - 3) Noël

-fixe le prix de chaque colis à 20,00 €

### **Convention avec la Société Historique : Cession gratuite des mobiliers signalétiques**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que la Société Historique vient d'acquérir des mobiliers signalétiques afin de les implanter près des sites historiques ou d'intérêt patrimonial de la commune (Ferme de la Noyelle, Eglise, Mont des Tombes, etc...).

Le but est évidemment de faire découvrir (ou redécouvrir) ces différents lieux, le long d'un parcours initiatique. La présente convention a pour objet de les céder gratuitement à la Commune de Sainghin-en-Mélantois. Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et une abstention (Mme DELANNOY),

- ADOPTE la présente convention.
- CHARGE M. le Maire de signer ladite convention.

### **Convention avec la commune de Péronne-en-Mélantois : mise à disposition du complexe sportif pour les élèves de Péronne-en-Mélantois**

Monsieur GORRILLOT explique aux conseillers municipaux que la convention de mise à disposition du complexe sportif pour les élèves de Péronne-en-Mélantois doit être réactivée pour l'année scolaire en cours et les deux suivantes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE la présente convention.
- CHARGE M. le Maire de signer ladite convention.

### **SIDEN-SIAN : Adhésion de la commune de ROQUETOIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune suivante :

Compétence Assainissement Collectif (I)  
ROQUETOIRE (62)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de cette Commune au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération et accepte donc que cette adhésion soit effectuée aux conditions proposées par la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 19 novembre 2010.

### **Avis de la commission locale d'évaluation et de transferts de charges du 5 novembre 2010 portant le transfert de compétence « soutien à la recherche »**

Vu l'article L. 5211-5 du Code général des Collectivités Territoriales et l'avis de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges du 5 novembre 2010 portant sur l'absence de transfert de charges en lien avec la prise de compétence « Soutien à la Recherche », le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE l'avis de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges du 5 novembre 2010 portant sur l'absence de transfert de charges en lien avec la prise de compétence « Soutien à la Recherche ».

### **Réadhésion de la commune à la compétence optionnelle « contournement sud » du SIVOM Grand Sud de l'Arrondissement de Lille**

Monsieur TIMMERMAN rappelle au Conseil que suite à la délibération du 6 Janvier 2011, la commune s'était retirée de la compétence optionnelle « *la protection et la défense des intérêts des populations concernées par le tracé de l'autoroute de contournement sud de Lille* ».

Monsieur le Préfet du Nord a ensuite validé cette décision et celles des communes d'Avelin et de Fretin dans un arrêté en date du 18 Février 2011.

Le dossier a depuis évolué car lors du Conseil Syndical du SIVOM Grand Sud de Lille, qui s'est tenu lundi 7 mars 2011, les élus du Syndicat ont voté à l'unanimité une motion reprenant les points suivants :

- Le SIVOM Grand Sud de Lille est historiquement l'héritier du SIVU créé contre le contournement sud de Lille, et notamment contre les tracés esquissés à proximité immédiate de la métropole lilloise.
- Les élus du SIVOM demandent donc à l'Etat de revenir sur sa proposition de tracé et de mettre à l'étude un tracé qui passe nettement au sud de Lille et en-dehors de l'agglomération entièrement saturée par la circulation routière.
- Ils affichent également un soutien sans faille à l'échangeur de Templemars, nécessaire non seulement pour irriguer les zones d'activités économiques existantes et en projet, mais aussi pour désengorger l'échangeur de Seclin qui doit être maintenu et réaménagé.
- Les 33 membres du SIVOM insistent sur l'urgence de voir se développer sur la totalité de leur territoire tous modes de transport collectifs alternatifs à la voiture, et demandent à l'Etat d'y consacrer des moyens conséquents en rapport avec les besoins criants en matière de mobilité et d'accessibilité exprimés par la population.

Par conséquent, et sachant qu'un accord a été trouvé entre le SIVOM et les communes concernées par le tracé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réadhésion de la commune de SAINGHIN-EN-MELANTOIS à la compétence optionnelle « *la protection et la défense des intérêts des populations concernées par le tracé de l'autoroute de contournement sud de Lille* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : DECIDE la réadhésion de la commune de SAINGHIN-EN-MELANTOIS à la compétence optionnelle « *la protection et la défense des intérêts des populations concernées par le tracé de l'autoroute de contournement sud de Lille* », déléguée au SIVOM.

Après le vote, Monsieur le Maire ajoute que toutes les communes du Pays de Pévèle et du Territoire Est de LMCU sont opposées au tracé actuel du projet de contournement.

### **Délibération de principe autorisant le recrutement d'un agent non titulaire occasionnel**

Sur le rapport de Monsieur VANHUFFEL et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE le recrutement d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 3 mois allant du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin 2011 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet. Il sera chargé des travaux d'aménagement des futurs ateliers municipaux.

### **Demande de subvention parlementaire : achat d'un nouveau défibrillateur**

Après avoir entendu l'intervention de Monsieur GORRILLOT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition d'un nouveau défibrillateur pour un montant de 1 300,00 € HT (défibrillateur mobile). Le plan de financement sera le suivant :

- Autofinancement : 50% montant HT
- Subvention parlementaire : 50% montant HT soit 650,00 €

### **Motion à la demande de l'UNC pour le 11 Novembre**

Toutes les guerres et conflits de l'Histoire de France risquent de s'effacer de nos mémoires, leurs morts et leurs victimes de tomber dans l'oubli.

A la demande du groupe du NORD de l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC) qui compte plus de 1 400 adhérents répartis en 255 sections et pour pallier au danger de l'oubli, le Conseil Municipal de SAINGHIN-EN-MELANTOIS, à l'unanimité :

DECIDE de demander à Monsieur le Premier ministre de suggérer, lors d'un prochain conseil des ministres, que le 11 novembre devienne : JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR, D'HOMMAGE ET DE LA MEMOIRE DE TOUS LES MORTS POUR LA FRANCE.

### **Affaires diverses**

Monsieur le Maire a évoqué le Plan de Déplacement Urbain, et annoncé qu'une étude relative à la mise en place d'une nouvelle ligne de bus (ligne 45) était en cours. Celle-ci aurait le parcours suivant : Forest-sur-Marque - Villeneuve d'Ascq - Sainghin-en-Mélantois. Il y aurait donc à l'avenir sur la commune trois lignes de bus (qui donneraient un accès à toute la métropole pour moins de 2,00 €) si cette même étude se concrétise.

Il est ensuite revenu sur la question de la rénovation du pont gobelet, évoquée en affaires diverses lors de la dernière réunion. Les agriculteurs de Sainghin, qui ont été sondés par la Municipalité, souhaitent conserver la même largeur pour accéder à leurs terres. Une discussion est en cours avec l'Espace Naturel Lille Métropole pour qu'ils reprennent ce pont dans leurs compétences.

Monsieur GORRILLOT a informé les conseillers du rendez-vous qui a eu lieu récemment entre la Municipalité, l'Association des Parents d'Elèves et M. BELLOQUE, inspecteur de la circonscription académique Lille 3-Ronchin. L'objet était de demander une ouverture de classe à l'école primaire La Fontaine. A ce jour, rien n'est encore décidé. Il serait cependant vraisemblable que cette ouverture se fasse en 2012 au regard des projets de constructions sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le 24 Mars prochain aura lieu la réunion publique de concertation sur la révision simplifiée du PLU.

Pour terminer, Monsieur TIMMERMAN a évoqué la situation de la Cellule Emploi. Monsieur VANACKER s'est proposé de s'en occuper. Il a été convenu qu'il tiendra une permanence

pour les demandeurs d'emploi sainghinois les jeudis matin sur rendez-vous dans les locaux de la Mission Locale de Villeneuve d'Ascq. Une boîte mail sera créée pour ses rendez-vous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.